Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)



7 novembre 2006

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

Index

Projet de décret		2
Tableau annexe au décre	et	8

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE:

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er} **Dispositions générales**

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2007, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	311.541	311.541
Crédits dissociés	3.299	3.692
TOTAUX	314.840	315.233

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Art. 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière de personnel, des avances de fonds peuvent être consenties au comptable extraordinaire sur les allocations de base 21.00.11.05 (frais liés au personnel) et 29.03.11.05 (frais liés au personnel – uniquement factures chèques-repas) à l'effet de payer des créances n'excédant pas 61.973 EUR (TVAC) et sur l'allocation de base 21.00.12.03 (frais de gestion du personnel) pour payer des créances n'excédant pas 173.525 EUR (TVAC).

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 850.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à

charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire.(25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 20.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.03.12.01.

Art. 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et les frais d'un système de télévigilance imputés à l'allocation de base 22.10.33.04.

Art. 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 22.32.11.01, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 29.02.11.01, 29.03.11.02 et 29.03.11.04 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Art. 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991. Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Art. 7

Par dérogation à l'article 15 sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Art. 8

Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Art. 9

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Art. 10

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 27.01.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
- 27.03.21.11 Emprunts garantis par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (intérêts)
- 27.03.91.11 Emprunts garantis par le Fonds de garantie des Bâtiments scolaires (amortissements)
- 27.06.43.23 Emprunts des infrastructures sociales (intérêts)
- 27.06.63.22 Emprunts des infrastructures sociales (amortissements)
- 27.07.21.11 Bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires)
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titresrepas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas...)
- 30.00.01.01 Dépenses de toute nature relatives à « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de langue française » pour les frais de rémunération (uniquement)

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

01.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel du	
	Cabinet	

- 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement jury d'examen, conférences, leçons didactiques)

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

AB 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées

AB 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées

- AB 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment Cohésion sociale
- AB 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment Action sociale
- AB 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 26.20.41.31 Dotation au SGS Formation PME
- AB 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)
- AB 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics
- AB 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 11

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

- AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège
- AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 21.00.01.03 Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand
- AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel
- AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel
- AB 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission communautaire française
- AB 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant
- AB 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- AB 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH

- AB 21.00.11.20 Pensions des agents ex-Province de Brabant admise à la retraite au 1er janvier
- AB 21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
- AB 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- AB 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel
- AB 21.00.12.04 Frais de formation et d'information du personnel
- AB 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration
- AB 21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
- AB 21.00.12.11 Frais de fonctionnement
- AB 21.00.12.12 Frais de location (loyers)
- AB 21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)
- AB 21.00.74.01 Dépenses patrimoniales
- AB 21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique
- AB 22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale
- AB 22.10.33.04 Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance
- AB 22.10.33.05 Subvention à l'asbl Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale
- AB 22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil
- AB 22.10.33.07 Subventions aux organismes d'aide aux justiciables
- AB 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- AB 22.20.33.04 Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale.
- AB 22.20.43.05 Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale.
- AB 22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
- AB 22.40.33.12 Subventions aux services d'aide aux familles
- AB 22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial
- AB 23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- AB 23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
- AB 23.20.33.05 Subventions aux centres de télé-accueil
- AB 23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour AB 23.20.33.09 Subventions aux associations en matière
- de soins palliatifs
- AB 23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination
- AB 23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée

- AB 23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie
- AB 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)
- AB 24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)
- AB 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires
- AB 26.10.33.02 Décret ISP : OIPS agréés financement équipe de base.
- AB 26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP
- AB 26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
- AB 26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée Service Formation PME
- AB 27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)
- AB 29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif
- AB 29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe sportif
- AB 29.03.11.01 Rémunération du personnel hors Haute Ecole
- AB 29.03.11.02 Rémunération du personnel Haute Ecole
- AB 29.03.11.04 Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.
- AB 29.03.11.05 Frais liés au personnel
- AB 29.03.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
- AB 29.03.12.10 Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
- AB 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole.
- AB 29.03.12.12 Frais de gestion du personnel
- AB 30.00.01.01 Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de Langue française »
- AB 30.00.01.02 Frais liés à l'immeuble à Paris
- AB 30.00.12.00 Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
- AB 30.00.12.01 Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
- AB 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
- AB 30.01.12.01 Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
- AB 30.01.33.01 Subventions de politique générale

Art. 12

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.00.01.03	Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand
21.00.01.04	Dépenses relatives à l'embauche compensa- toire
21.00.01.05	Accord non marchand (ACS)
21.00.33.01	Dotation au Service social
21.00.61.35	Dotation au service à gestion séparée Bâti-
21.00.01.33	ments
22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide so-
22.10.33.01	ciale, familiale et du 3ème âge
22.10.33.04	Frais de raccordement de placement et de
22.10.33.04	location d'un appareil téléphonique et frais
22 10 22 05	d'un système de télévigilance
22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersec-
	toriel pour institutions sociales et de santé
22 10 22 07	de Bruxelles-Capitale »
22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux jus-
	ticiables
22.10.33.08	Subventions aux associations servant de
	centre d'appui en matière de politiques d'ac-
	tion sociale et de famille
22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en ma-
	tière d'action sociale
22.20.00.01	Dépenses de toute nature relatives à l'appli-
	cation de l'accord non-marchand au secteur
	de la cohésion sociale.
22.20.33.04	Subventions aux associations pour des poli-
	tiques hors décret en matière de cohésion
	sociale
22.20.33.05	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois
	d'actions interculturelles »
22.20.33.06	Subventions au Centre Régional d'appui
22.20.33.07	Subventions pour contrats régionaux de
	cohésion sociale
22.20.33.08	Subventions pour contrats communaux de
	cohésion sociale
22.20.33.09	Subventions transitoires pour compensation
	en matière de contrats communaux de cohé-
	sion sociale
22.20.43.05	Subventions aux communes pour des poli-
	tiques hors décret en matière de cohésion
	sociale
22.32.41.31	Dotation au service à gestion séparée –
22.32.11.31	Centre Etoile Polaire
22.33.41.03	Dotation au service à gestion séparée –
	Service bruxellois francophone des per-
	sonnes handicapées
22.40.33.14	Subventions aux services d'accueil de jour
22.70.33.14	Subventions aux services à accuent de jour

pour personnes âgées (secteur privé)

22.40.33.16 Subvention aux services Espace - Ren-

22.40.33.15 Formation d'aides familiales

contre

_	=	
	22.40.33.17	Subventions à des organismes d'aide en ma- tière de politique familiale et du 3ème âge
	22.50.61.35	Dotation au service à gestion séparée Bâtiments – Personnes handicapées
	22.50.61.36	Dotation au service à gestion séparée Bâtiments – Cohésion Sociale
	22.50.61.37	Dotation au service à gestion séparée Bâtiments – Action Sociale
	22.50.63.24	Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades
	23.10.33.01	Subventions pour recherches dans le do- maine de la santé
	23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
	23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
	23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé
	23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
	23.10.41.01	Coopération Etat fédéral et/ou entités fédérées
	23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domicile
	23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours
	23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
	23.20.53.01	Subvention pour l'informatisation des services agréés en Santé
	23.50.61.35	Dotation au service à gestion séparée Bâtiments
	24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2010
	24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme
	24.00.43.01	Subvention de fonctionnement à l'OPT
	24.00.43.02	Subventions à l'OPT pour les missions spécifiquement bruxelloises (secteur privé).
	24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social
	24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)
	24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes
	2400 61 25	

24.00.61.35 Dotation au service à gestion séparée Bâti-

d'accompagnement pédagogique

actions d'insertion professionnelle

d'horticulture et d'apiculture

Subventions d'équipements touristiques (sec-

Projets innovants de formation et mesures

Promotion d'activités et soutien en concerta-

tion avec l'IBFFP et la cellule FSA à des

Subventions aux associations d'amateurs

ments

teur public)

24.00.63.04

26.10.01.01

26.10.33.01

26.10.33.03

26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indem- nités de promotion sociale
26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
26.10.33.07	Subventions à la FEBISP
26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrées
26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-profes- sionnelle
26.10.33.10	Frais de gestion de l'embauche compensa- toire dans le secteur de l'insertion socio-pro- fessionnelle
26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE

	des OISP agrées	
26.20.33.01	Subventions en matière de formation de	es
	indépendants et des classes moyennes.	

26.10.85.50 Préfinancement « Fonds social européen »

- 26.20.41.03 Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
- 26.20.41.31 Dotation au service à gestion séparée Service Formation PME
- 26.20.85.50 Préfinancement « Fonds social Européen » de l'EFPME
- 26.30.43.05 Subventions accordées à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement
- 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
- 27.01.43.03 Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1^{er} avril 1977)
- 28.00.61.35 Dotation au service à gestion séparée Bâtiments
- 29.02.61.35 Dotation au service à gestion séparée Bâtiments
- 29.03.12.01 Dépenses de subsides européens financant des activités en rapport avec l'Enseignement
- 29.03.43.05 Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère

29.03.61.35	Dotation au service à gestion séparée Bâti-
	ments
30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations
	internationales)
30.00.45.01	Transfert au CGRI
30.01.33.01	Subventions de politique générale
30.02.61.35	Dotation au service à gestion séparée Bâti-

Art. 13

ments

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Art. 14

A partir du 1^{er} janvier 2007, l'encours existant au 31 décembre 2006 sur l'allocation de base 21.00.12.07 est transféré sur la nouvelle allocation de base 21.00.01.06 : dépenses de toute nature relative à la réforme de la comptabilité de l'Etat.

CHAPITRE II Services à gestion séparée

Art. 15

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée - Service bruxellois francophone des personnes handicapées - pour l'année budgétaire 2007 annexé au présent décret.

Art. 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2007 annexé au présent décret.

Art. 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2007 annexé au présent décret.

Art. 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2007 annexé au présent décret.

Chapitre III Organisme d'intérêt public

Art. 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2007

Art. 20

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B.Cerexhe								
Dece A								
710g.O.:								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	-	0	0	11.02 cnd	cnd	269	269	269
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19 cnd	cnd	43	43	43
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01 cnd	cnd	7	7	7
Totaux pour le programme 0					cnd	319	319	319
Totaux pour la division organique 1					cnd	319	319	319
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	2	0	0	11.02 cnd	cnd	143	143	143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19 cnd	cnd	28	28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01 cnd	cnd	18	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	189
Totaux pour la division organique 2					cnd	189	189	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Huyttebroeck								
Decer () .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	Э	0	0	11.02 cnd	cnd	151	151	151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19 cnd	cnd	25	25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01 cnd	cnd	13	13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	189
Totaux pour la division organique 3					puo	189	189	189

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE F.Dupuis								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	4	0	0	11.02 cnd	cnd	189	189	189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0		12.19 cnd	cnd	5	5	5
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	194	194	194
Totaux pour la division organique 4					cnd	194	194	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	S	0	0	11.02	cnd	176	176	186
Frais de fonctionnement du cabinet	S	0	0	12.19 cnd	cnd	34	34	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4	4	4
Totaux pour le programme 0					cnd	214	214	214
Totaux pour la division organique 5					cnd	214	214	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.								
c								
Prog. U:.								
Dotation a l'Assemblee	9	0	0	01.01	cnd	3.110	4.059	2.223
Avance recuperable a l'A.C.C.F	9	0	0	85.01	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	3.110	4.059	2.223
Totaux pour la division organique 6					cnd	3.110	4.059	2.223
Division 21 ADMINISTRATION								
Prog. 0 : SUBSISTANCE								
Depenses de toute nature relative a l'accord non-marchand	21	0	0	01.03 cnd	cnd	106	119	120
					caa		25	0
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	es	2.714	2.667	2.950
					00	2.426	2.541	2.822
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05 cnd	cnd	500	500	200
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06 ce	8	0	0	09
					93	0	0	30
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03 cnd	cnd	11.225	10.900	11.810

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04 cnd	cnd	3.843	3.410	3.420
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05 cnd	cnd	720	726	740
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08 cnd	cnd	420	1.183	571
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09 cnd	cnd	2.682	2.856	2.750
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10 cnd	cnd	9		9
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	20	99	65
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20 cnd	cnd	1.138	1.138	1.128
Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21 cnd	cuq	125		40
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01 cnd	cnd	50		50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03 cnd	cnd	500	505	500
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04 cnd	cnd	112	112	112
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	619	619	640
Dépenses liées à la Réforme de la Comptabilité de l'Etat.	21	0	0	12.07	93	09	09	0
					8	30	30	0
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail	7				-	0	, c	00
(SIPP)fonct.	77	0	0	12.09 cnd	cnd	980		88
Frais de Ionchonnement	17	0	0	12.11 cnd	cnd	1.550	1.3	1.5/8
Frais de location	21	0	0	12.12 cnd	cnd	18		0
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13 cnd	cnd	70	70	83
Politique d'égalité des chances pour l'accés à la fonction publique	21	0	0	12.15 cnd	cnd	40	40	40
					caa		9	
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16 cnd	cnd	40	40	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01 cnd	cnd	650		656
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35 cnd	cnd	755	747	755
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01 cnd	cnd	100	78	100
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02 cnd	cnd	100	06	100
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03 cnd	cnd	38	38	30
Investissement materiel roulant	21	0	0	74.10 cnd	cnd	0	22	0
Totaux pour le programme 0					puo	25.313	25.543	25.722
					00	2.456	2.571	2.852
					es	2.774	2.727	3.010
					caa	0	31	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	ler ajusté 2006	initial 2007
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE								
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y								
relatifs Rembourement de la dotation	21		0	21.01	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 1	i			10.11	cnd	0	0	0
Totaux pour la division organique 21					cnd	25.313	25.543	25.722
					00	2.456	2.571	2.852
					ce	2.774	2.727	3.010
					caa	0	31	0
Division 22 AIDE AUX PERSONNES								
Prog. 1 : ACTION SOCIALE								
0								
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements,								
sejous,, des memores de radministradon et des personnes et angeres a l'administration	22	_	0	12.01	cnd	37	37	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41	41
Subventions a des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	_	0	33.01	cnd	200	494	500
					caa		10	0
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	-	0	33.03	cnd	2.502	2.502	2.600
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil telephonique et frais d'un systeme de televigilance	22	_	0	33.04 cnd	cnd	115	115	115
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	_	0	33.05 cnd	cnd	42	42	42
Subventions aux maisons d'accueil	22	_	0	33.06 cnd	cnd	7.804	7.804	8.077
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	_	0	33.07	cnd	386	386	398
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22		0	33.08 cnd	cnd	30	30	30
Subventions pour l'informatisation en matiere d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135	135
Totaux pour le programme 1					puo	11.592	11.586	11.975
					caa	0	10	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act. A.B.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Prog. 2: COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES								
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01 cnd	cnd	550	550	1.050
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02 cnd	cnd	66	66	66
Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du NM	22	2	0	12.03 cnd	cnd	0	0	0
Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04 cnd	cnd	857	857	857
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05 cnd	cnd	145	145	145
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06 cnd	cnd	200	200	204
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07 cnd	cnd	1.390	1.390	1.418
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08 cnd	cnd	5.560	5.560	5.672
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09 cnd	cnd	427	427	433
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05 cnd	cnd	439	439	439
Totaux pour le programme 2					cnd	199.6	6.667	10.317
					caa	0	0	0
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES								
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE								
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01 cnd	cnd	630	630	969
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31 cnd	cnd	689	689	754
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.319	1.319	1.449

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	ler ajusté 2006	initial 2007
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.								
Contrat de maintenance évolutive	22	3		12.02 cnd	cnd	117	117	117
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03 cnd	cnd	99.870	99.870	101.510
Totaux pour l'activité 3					cnd	786.66	69.987	101.627
Totaux pour le programme 3					cnd	101.306	101.306	103.076
Prog. 4: FAMILLE								
Subventions aux services d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	22.708	23.873	23.710
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13 cnd	cnd	5.145	5.272	5.697
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes agees (secteur	8	,	(t	t	Ċ
piive)	77 8	4 4	0	22.15 cnd	cnd	200	500	201
rollinguoli d'ances laminales	77 6	4 .	0	55.15	ciid	067	067	300
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16 cnd	cnd	239	239	239
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17 cnd	cnd	251	251	251
Totaux pour le programme 4					cnd	28.718	30.006	30.277
Prog. 5: INFRASTRUCTURES SOCIALES								
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere d'infrastructures								
sociales	22	5	0	12.01 cnd	cnd	2	2	2
Dotation au SGS Bâtiment- Personnes handicapées	22	5	0	61.35 cnd	cnd	1.155	922	1.200
Dotation au SGS Bâtiment- Cohésion sociale	22	5	0	61.36 cnd	cnd	100	100	100
Dotation au SGS Bâtiment- Action Sociale	22	5	0	61.37 cnd	cnd	1.648	895	1.668
camping pour nomades	22	5	0	63.24 cnd	cnd	13	13	13
Totaux pour le programme 5					cnd	2.918	1.932	2.983
					co	0	0	0
					ce	0	0	0
Totaux pour la division organique 22					cnd	154.201	154.497	158.628
					00	0	0	0
					ce	0	0	0
					caa	0	10	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div. I	Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	ler ajusté 2006	initial 2007
Division 23 SANTE								
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE								
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	23	-	0	12.01 cnd	cnd	62	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02 cnd	cnd	69		69
Fonds de participation pour les habitants	23	-	0	12.03 cnd	cnd	12	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	-	0	33.01 cnd	cnd	59	99	59
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante mentale	23	1	0	33.06 cnd	cnd	84	84	84
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	-	0	33.11 cnd	cnd	89	68	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	-	0	33.13 cnd	cnd	066	1.020	066
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	-	0	33.14 cnd	cnd	105	105	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	41.01	cnd	22	15	22
Totaux pour le programme 1					cnd	1.492	1.522	1.492
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES								
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04 cnd	cnd	12.048	12.010	12.410
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05 cnd	cnd	160	730	783
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06 cnd	cnd	50	50	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08 cnd	cnd	28	28	28
Subventions aux asoociations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09 cnd	cnd	717	717	964
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10 cnd	cnd	1.265	1.232	1.328
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15 cnd	cnd	2.130	2.130	2.292
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16 cnd	cnd	3.636	3.470	3.745
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17 cnd	cnd	157	185	157
	23	2	0	33.17	caa		5	0
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18 cnd	cnd	550	550	550
Subventions pour l'informatisation des services agrées en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	21.341	21.102	22.307
					caa	0	5	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Prog. 5: INFRASTRUCTURES								
Honoraires, frais d'etudes, et documentation	23	5	0	12.01	cnd	0	0	0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23	5	0	61.35	cnd	540	554	540
Totaux pour le programme 5					cnd	540	554	540
					00	0	0	0
					ce	0	0	0
Totaux pour la division organique 23					cnd	23.373	23.178	24.339
					00	0	0	0
					se	0	0	0
					caa	0	5	0
Division 24 TOURISME								
Prog. 0 : .								
7100 2000 - H - M - I - I - I - I - I - I - I - I - I	?		(000
Mise en œuvre du rian tounsine 2000-2010	47	0		10.10	cna	0	0	0000
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des	?		0		-			
membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	77	0	0	12.01	cnd	125		co
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	163	1	70
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ခ	26	26	89
					80	31		36
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.370	1.764	1.370
Subventions de fonctionnement a l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd	4.326	4.326	4.386
Subventions à l'Office de Promotion du Tourisme pour les missions spécifiquement bruxellois	24	0	0	43.02	cnd	0	0	0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	8	0	0	0
					00	450		450
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	es	250	,	0
					co	163		0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	cnd	20		20
Dotaion au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	180		183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	15	11	10
					00	14	10	10
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	13	26	58
					co	22	25	34
Totaux pour le programme 0					cnd	6.184	9	6.394
					co	089	366	530
					ce	304	140	136
Totaux pour la division organique 24					cnd	6.184	6.474	6.394
					co	089	366	530
					ce	304	140	136

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES								
Prog. 0 : .								
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04 cnd	cnd	1.950	1.950	1.950
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	5.854	5.854	6.218
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	177	217	177
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13 cnd	cnd	100	09	100
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01 cnd	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	8.081	8.081	8.445
					caa	0	0	0
Totaux pour la division organique 25					cnd	8.081	8.081	8.445
					caa	0	0	0
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE								
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLÍTIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE								
Mesures d'accompagnement liées au contrat Economie-Emploi	26	1	0	01.01	cnd	500	500	500
Prestations de tiers, frais de missions (deplacement, sejours) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration.	26	1	0	12.01 cnd	cnd	9	9	9
Promotion, publication, diffusion.	26	1	0	12.02 cnd	cnd	25	25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation des programmes europeens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03 ce	8	0	0	0
					03	4	0	4
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01 cnd	cnd	96	96	96
					caa	0	0	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Decret du 27.4.1995: agrement et fonctionnement de base.	26	1	0	33.02 cnd	cnd	4.654	4.654	4.794
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	56	1	0	33.03 cnd	cnd	18	18	18
Initiatives de formation pour appointes et salaries horsIBFFP, notamment								
les indemnites de promotion sociale.	26	1	0	33.04 cnd	cnd	4	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activites								
d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06 cnd	cnd	32	32	32
Subventions a la FEBISP	26	1	0	33.07 cnd	cnd	64	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des								
organismes agrees.	26	1	0	33.08 cnd	cnd	189	189	189
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion								
socioprofessionnelle	26	1	0	33.09 cnd	cnd	705	725	792
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion								
socioprofessionnelle	26	1	0	33.10 cnd	cnd	25	25	25
Financement de la delegation syndicale intercentres du secteur de l'insertion								
socio-profesionnelle.	26	1	0	33.11 cnd	cnd	50	30	24
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04 cnd	cnd	64	64	64
Contribution financiere de la CCF au financement de l'agence FSE	56	1	0	45.23 cnd	cnd	126	126	126
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agrées	26	1	0	85.50 cnd	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 1					cnd	6.558	855.9	6.759
					00	44	0	44
					ce	0	0	0
					caa	0	0	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES								
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.640	1.440	1.640
Depenses de toutes nature en faveur de la formation des independants et des								
classes moyennes.	26	2	0	12.01	cnd	0	0	0
Subvention en matiere de formation des independants et des classes	ď	•						į
moyennes.	26	2			cnd	191	191	191
Subvention exceptionnelle a Fasbl EFPME	26	2	0	33.02	cuq	0	0	0
Sub de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les	Č	•					9	Ş
classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2		41.03	cnd	49	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	7.480	7.480	7.555
Préfinancement "Fonds social européen" pour le EFPME	26	2	0	85.50 cnd	cnd	188	188	188
Totaux pour le programme 2					cnd	9.548	9.348	9.623
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE								
Subvention a l'Institut nour son fonctionnement et ses actions de formation								
organisees dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance	6				-	010		000 70
avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05 cnd	cnd	23.659	23.659	24.388
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees dans le cadre de partenariat avec des acteurs prives ou publics.	26	3	0	43.06 cnd	cnd	2.335	2.335	2.335
Totaux pour le programme 3					cnd	25.994	25.994	26.723
Totaux pour la division organique 26					cnd	42.100	41.900	43.105
					00	44	0	4
					8	0	0	0
Division 27 DETTE					caa	0	0	0
Prog. 0 : .								
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES								
Frais de fonctionnement	27	0	-	12.11	cnd	115	133	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	370	358	3.254
Totaux pour l'activité 1					cnd	485	491	3.373
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES RATIMENTS SCOI AIRES								
Interest des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd		1	1
Amortissements.	27	0		91.11	cnd	21	21	S
Totaux pour l'activité 3					cnd	22	22	9

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Act. 6: INFRASTRUCTURES SOCIALES: subventions aux pouvoirs								
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	9	43.23 cnd	cnd	33	33	29
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	9	63.22 cnd	cnd	99	99	69
Totaux pour l'activité 6					cnd	66		86
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42								
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts) Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	21.11	cnd	1.155	1.155	1.131
Totaux pour l'activité 7	i				cnd	1.699		1.699
Totaux pour le programme 0					cnd	2.305		5.176
Totaux pour la division organique 27					cnd	2.305		5.176
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS								
Prog. 0 : .								
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(80	0	0	52.00	ą	737	727	153
	3			i	3 8	237		153
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.35 cnd	cnd	45		45
Totaux pour le programme 0					cnd	45	45	45
					co	237		153
					ce	237	237	153
Totaux pour la division organique 28					puo	45		45
					co	237	237	153
	ı				ce	237	237	153
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT								
Prog. 0 : .								
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF								
Remuneration du personnel.	29	0		11.01	cnd	934	884	096
Depenses de fonctionnement	29	0		12.11	cnd	272		295
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0		61.35 cnd	cnd	624	L	624
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02 cnd	cnd	13	35	13
Totaux pour l'activité 2					puo	1.843	2.048	1.892
					00	0	0	0
					ce	0	0	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Div. Progr. Act.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Act. 3: ENSEIGNEMENT								
Remuneration du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	12.944	12.544	13.360
Remuneration du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02 cnd	cnd	2.005	2.005	2.080
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04 cnd	cnd	26	26	26
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05 cnd	cnd	455	420	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de	00	0	"	11.06 cnd	puo	78	27	07
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son	ì		ì	11:00				
personnel	29	0	κ	11.21 cnd	cnd	0	10	10
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	ж	12.00 cnd	cnd	18	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec	ć		,	5			C	
	67	0	,	12.01	3 8	06	8	113
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	c	12.10 cnd	cnd	12	v	12
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire	ì							
francaise, hors Haute-Ecole	29	0	С	12.11 cnd	cnd	5.860	5.975	6.074
Frais de gestion du personnel	29	0	ж	12.12 cnd	cnd	181	99	181
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	59	0	ж	43.05 cnd	cnd	537	537	548
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	ж	61.35 cnd	cnd	8.665	6.512	8.665
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	т	74.01 cnd	cnd	816	886	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	ж	74.02 cnd	cnd	201	231	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3	74.03 cnd	cnd	10	10	10
Totaux pour l'activité 3					cnd	31.808	29.315	32.483
					00	06	06	113
					ce	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	33.651	31.363	34.375
					00	06	06	113
					ce	0	0	0
Totaux pour la division organique 29					puo	33.651	31.363	34.375
					00	06	06	113
					ee	0	0	0

BUDGET 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	initial 2006	1er ajusté 2006	initial 2007
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES)ET POLITIQUE GENERALE								
Prog. 0 : .								
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES								
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Euronéen de Lanoue Francaise"	9	0	C	01.01 cnd	cnd	120	120	146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0		01.02 cnd	cnd	30	35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00 cnd	cnd	30	30	25
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0		12.01	cnd	20	20	20
Subventions aux associations	30	0	0		cnd	55	55	55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232	232
Totaux pour l'activité 0					cnd	487	492	513
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE								
Promotion, publication & diffusion	30	0	-	12.01	cnd	108	95	108
Subventions de politique generale	30	0	-	33.01 cnd	cnd	251	260	251
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01 cnd	cnd	2	0	2
Participation au Plan Magellan	30	0	-	81.01	cnd	1.060	1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.421	1.415	1.421
Act. 2: Infrastructures CIVA								
Dotations au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	50	23	50
Totaux pour l'activité 2					cnd	95	23	50
					00	0	0	0
					ce	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	1.958	1.930	1.984
					00	0	0	0
					ce	0	0	0
Totaux pour la division organique 30					cnd	1.958	1.930	1.984
					co	0	0	0
					ce	0	0	0
Totaux pour le budget					cnd	301.426	300.486	311.541
					00	3.507	3.264	3.692
					ce	3.315	3.104	3.299
					caa	0	46	0

ANNEXES

Budget SGS Bâtiments- 2007

ADMINI	STRATION			BUDGE	T 2007 en	milliers €		
DEP	ENSES	F	RECETTES			DEPENSES	3	
INITIAL			INITIAL			INITIAL		
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	1.067	671
21.00.61.35	755	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	755	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	605	605
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	150	150
22.50.61.35 Handicapés	1.200	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.200	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.490	1.175
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)	10	25
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	100	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	100	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	0	100
22.50.61.37 (Action sociale)	1.668	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.668	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	1.000	834
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	1.000	834

74 (2006-2007) n° 1

ADMINIS	STRATION			BUDGE	T 2007 en	milliers €		
DEPI	ENSES	F	RECETTES			DEPENSES	3	
INITIAL			INITIAL		INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale	0	0
23.50.61.35	540	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	540	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	540
24.00.61.35	180	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	180	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	122	122
28.00.61.35	45	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	45	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	55	45
29.02.61.35	624	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	624	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	382	624
29.03.61.35	8.665	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.665	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.665
30.02.61.35	50	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	50	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	70	50
	14.498			14.498			12.509	14.498

CENTRE ETOILE POLAIRE

BUDGET 2007

	RECETTES (en milliers d'euros)	
ARTICLE	LIBELLE	2007
9.01	Dotation Cocof	754,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	208,0
9.07	Autres recettes	45,0
9.08	Solde reporté	88,0
	TOTAL	1.095.0

	DEPENSES (en milliers d'euros)						
ARTICLE	LIBELLE	2007					
8.01	Dépenses de personnel	712,0					
8.02	Dépenses de fonctionnement	117,0					
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	30,0					
8.04	Achats patrimoniaux	35,0					
8.05	Construction de bâtiments	200,0					
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	1,0					
	TOTAL	1.095,0					

-29 -

74 (2006-2007) n° 1

Budget du SBFPH aj 06 – in 2007

			2006 Initial	Redistribution	2006 Ajusté	2007 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.781.500,00		2.845.500,00	2.936.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	СО	500,00		500,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	СО	5.000,00		5.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	СО	180.000,00		180.000,00	184.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	1.380.000,00		1.380.000,00	1.460.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	СО	1.030.000,00	170.000,00	1.200.000,00	1.100.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	СО	186.000,00	-106.000	80.000,00	186.000,00

			2006 Initial	Redistribution	2006 Ajusté	2007 Initial
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	97.875.150,00		97.747.150,00	101.362.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	396.000,00		396.000,00	416.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	46.000,00		46.000,00	46.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	3.605.000,00	-64.000,00	3.541.000,00	3.985.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	97.000,00		97.000,00	101.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	20.875.000,00		20.875.000,00	21.000.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	400.000,00		400.000,00	284.000,00
8.02.07	Subventions à Tof Service	CO	110.000,00		110.000,00	110.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	72.346.150,00	-64.000,00	72.282.150,00	75.020.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	0,00		0,00	300.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance	СО	0,00		0,00	100.000,00

			2006 Initial	Redistribution	2006 Ajusté	2007 Initial
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.370.000,00		1.434.000,00	1.355.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	СО	430.000,00	64.000,00	494.000,00	515.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	СО	940.000,00		940.000,00	840.000,00
<u> </u>			2006 Initial	Redistribution	2006 Ajusté	2007 Initial
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	СО	0	110410411041	0	0
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	СО	0		0	0
			2006 1 1/1 1	D 11 4 11 41	2006 11 11	2005 1 11 1
* 7	DEDENOTE DE DOLVENOVE CENTED IVE		2006 Initial	Redistribution	2006 Ajusté	2007 Initial
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	201.500,00		201.500,00	201.500,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.500,00		7.500,00	7.500,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	СО	10.000,00		10.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	СО	2.000,00		2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	СО	8.000,00		8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	СО	30.000,00		30.000,00	30.000,00
8.05.06	Obvservatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	СО	100.000,00		100.000,00	100.000,00
8.05.09	Frais bancaires	СО	35.000,00		35.000,00	35.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	СО	6.000,00		6.000,00	6.000,00
8.09.09	Annulation de créances	СО	3.000,00		3.000,00	3.000,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	СО	102.228.150		102.228.150	105.854.500

S.B.F.P.H.

		2006 Initial	Ajust. +	Ajust	2006 Ajusté	2007 Initial
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	102.228.150			102.279.350	110.854.500
7.01.00	Prestations individuelles	2.500	17.500		20.000	2.500
7,02.00	Prestations collectives	1.103.752			1.103.752	3.230.000
7.03.00	Initiatives	0	5.700		5.700	0
7.04.00	Accords de coopération	1.000.000			1.000.000	6.000.000
7.07.00	Dotation	868'698'66			868.698.66	101.510.000
7.08.00	Fonds social européen	250.000			250.000	104.000
7.09.00	Dons et legs	0			0	0
7.10.00	Autres produits	2.000	28.000		30,000	8.000

Bruxelles Formation -Budget des dépenses et des recettes 2007

N° Compte	Libellé	2007	N° Compte	Libellé	2007
62	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	19.150.126,51	740	Subsides d'exploitation	32.993.007,06
029	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	18.910.055,51	7400	Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	24.388.000,00
621/622	Rémunérations et charges sociales: autres catégories personnels	34.500,00		Subside de la COCOF AB 43.06	2.335.000,00
029	Autres frais du personnel	205.571,00		Subside de la COCOF Programme 1	180.000,00
09	Approvisionnement et marchandises	311.220,00		Bureau de l'alternance	64.000,00
09	Approvisionnement et marchandises	311.220,00	7401	Subsides du FSE	4.312.077,06
61	Services et biens divers	4.659.336,07	7402	Subside primes ACS	60.480,00
610	Loyers et charges	662.013,00	7403	Subside du Plan Insertion	1.653.450,00
6103/6104	Autres locations	212.227,50	7404	Accord de coopération	0,00
611	Entretien et réparation	1.371.446,81	743	Récupérations de frais	596.018,26
612	Fournitures faites à l'Institut	1.350.778,00	7430	Récupération de frais auprès du personnel	164.332,00
613	Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1.062.870,76	7431	Autres récupérations de frais	431.686,26
614	Rétributions des stagiaires	3.814.623,88	200	Ventes et prestations de service de FP	895.380,00
6140	Indemnités allouées aux stagiaires	2.601.148,00	7000	Pôle Entreprises	674.230,00
6142/3/4/	Frais déplacement et assurances	843.922,88	7001	Cofinancement partenariat	221.150,00
6146	Autres frais stagiaires	369.553,00	748	Autres produits d'exploitation	49.609,85
615	Rétribution des partenaires	4.954.792,18	7481	Loyers	49.609,85
6150/1	Partenariats conclus dans le cadre des articles 6 et 7	2.884.838,04	75	Produits financiers	168.500,00
6152	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 25	282.754,00		TOTAL RECETTES	34.702.515,17
6154	Autres Partenariats	1.787.200,14			
64/65	Autres charges d'exploitation et charges financières	940.664,07			
640001	Taxes et impôts directs (matériel roulant)	1.391,83		Déficit	00'0
640301	Redevances autres que téléphonique	708,4			
640302	Taxes et amendes diverses	2.566,66			
6404	Précompte	256.107,58			
29/59	Charges Financières	679.889,60			
21	Immobilistaions incorporelles	153.508,75			
21	Immobilistaions incorporelles	153.508,75			
23/24	Equipements, mobilier, matériel	718.243,71			
230/240	Installations, machines, outillages	178.442,00			
231/241	Mobilier, matériel	170.371,71			
232/242	Matériel roulant	0			
233/243	Matériel informatique	369.430,00			
288	Cautionnement	0			
	TOTAL DEPENSES	34.702.515,17			

« SFPME » Budget 2007

	DEPENSES SFPME	Initial 2007
	Chapitre 52: Fonctionnement du SFPME	
521	Locaux et matériel	40
522	Frais de bureau	69
523	Promotion	25
525	Frais financiers	1
526	Autres prestations et travaux par tiers	0
528	Informatique	20
529	Divers	4
	Sous total	159
	Chapitre 53 : dotation au Centre EFPME	
531	Formateurs et éducateurs du centre	3.620
532	Subventions forfaitaires au centre	2.004
533/01	Équipement pédagogique du centre	62
533/02	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris européens	345
533/09	Frais de constitution des dossiers (rétrocession partielle)	86
534/01 a	Charges immobilières du centre (capital)	565
534/01 b	Charges immobilières du centre (intérêts)	427
534/03	Réfections immobilières	237
536	Paiement tiers (jetons, frais étudiants	190
538	Consortium de validation compétences	12
539	Dépenses exceptionnelles	0
	Sous total	7.548
	Total dépenses	7.707

	RECETTES SFPME	Initial 2007
	Chapitre 41: produits résultant de sa mission	
	<u>statutaire</u>	
412/01	Frais de constitution des dossiers (financement alternatif - part fonctionnement)	66
412/01	Frais de constitution des dossiers (financement alternatif - part formateurs)	86
413	Revenus financiers	0
414	Recettes exceptionnelles	0
	Sous total	152
	Chapitre 45: Intervention CoCof	
451/01	Dotation AB 26.20.41.31	7.555
451/05	Reports	0
	Sous total	7.555
	Total recettes	7.707